

aider à développer le cadre politique qui leur permettra de vivre dans la paix et la sécurité . . .»¹⁴⁰

Au mois d'octobre, un communiqué du ministère des Affaires extérieures faisait aussi état du fait «qu'une réaction exclusivement humanitaire face à la situation actuelle au Kampuchéa — si nécessaire soit-elle — n'est pas suffisante. Elle doit s'accompagner d'une approche politique qui s'attaque aux véritables causes du problème, c'est-à-dire la politique du gouvernement du Vietnam. Pour que le Kampuchéa puisse revenir à son état de nation indépendante, il faudra que cessent les hostilités et que soient retirées les forces étrangères qui occupent maintenant une bonne partie du pays. Les ministres ont souligné que le Canada appuierait tout effort en vue d'amorcer le processus de règlement politique par voie de négociations entre les parties intéressées.»¹⁴¹

La suite des événements a en effet montré que le Canada se contentait d'appuyer les efforts des autres tout en exhortant les Nations-Unies à trouver une «proposition satisfaisante qui permettrait aux parties intéressées d'aller à la table des négociations.»¹⁴²

Le secrétaire d'État en se réjouissant du débat prochain de la question à l'Assemblée générale remarquait : «Si ces efforts ne sont pas couronnés de succès . . . je ne peux prévoir rien d'autre que la poursuite du conflit, des souffrances, l'instabilité et la tragédie dans cette partie du monde.»¹⁴³ L'analyse était juste, mais les gouvernements canadiens se satisfont, depuis cette époque, d'un rôle de soutien passif en s'abritant derrière le respect des règles d'une coalition dont les intérêts anti-vietnamiens de chacune des parties sont fort différents et surtout, dans la plupart des cas, bien éloignés des intérêts du Canada.

Plusieurs questions se posent dès lors. Qu'aurait à gagner le gouvernement canadien en modifiant des politiques suivies sans dé-

¹⁴⁰ W.H. Barton, "Le Canada rappelle au Conseil de sécurité ses responsabilités en Asie du Sud-Est", *Déclarations et Discours*, Ottawa, n° 79/1, New York, 24 février 1979, page 2.

¹⁴¹ Communiqué, Ministère des Affaires extérieures, Ottawa, n° 78, 19 octobre 1979, page 2.

¹⁴² Discours, Ministère des Affaires extérieures, Ottawa, 5 novembre 1979, page 3.

¹⁴³ *Ibid.*